

## ***Transparence des recettes provenant de l'exploitation des ressources***

### **Contexte**

Les citoyens de nombreux pays riches en ressources naturelles exportables ne reçoivent pas les avantages que procurent les recettes de l'exploitation de ces ressources. Dans certains cas, il est possible que les droits à ces ressources appartiennent à des personnes influentes plutôt qu'à l'État. Dans d'autres cas, des personnes qui détiennent l'autorité émanant d'un poste accaparent la plus grande partie des richesses pour leur profit personnel. L'Initiative relative à la transparence des industries extractives (EITI) constitue la principale initiative internationale visant à régler ce problème. Une résolution prise à la Conférence mondiale de l'OMPCC de 2006, à Arusha, en Tanzanie demandait aux dirigeants de l'OMPCC d'examiner les normes de la comptabilité publique internationale afin d'aider à assurer la transparence de ces recettes. (Voir le site Web de l'OMPCC)

À la suite d'une offre présentée par le président du conseil de l'OMPCC, le conseil d'administration de l'OMPCC a convenu d'étudier directement cette idée. En réponse, une présentation faite au Conseil des normes comptables internationales dans le secteur public lors d'une réunion tenue à Montréal, en juin 2007, a mené à l'acceptation par ce dernier d'examiner cette question. (Voir le site Web de l'OMPCC). Malgré la réponse positive, le Conseil a établi des procédures pour envisager ces modifications aux normes et ne l'a pas encore fait.

L'ARPAC, la section arabe de l'OMPCC, a mis en place un programme régional afin de promouvoir la surveillance législative du gouvernement en matière de recettes, et particulièrement les recettes de l'exploitation du pétrole, du gaz et des minéraux. Selon les premières constatations découlant des études de cas de pays, il existe des variations dans les liens entre les recettes des ressources et d'autres sources de revenus dans le cadre d'un processus budgétaire discipliné. Ces études montrent également d'importants moyens de financement hors budget provenant de sources de recettes tirées des ressources. Le manque de transparence dans les rapports des gouvernements aux parlements et au public sur les recettes de l'exploitation des ressources est donc manifeste.

### **Énoncé de position**

L'OMPCC est d'avis que toute recette provenant de ressources appartenant à l'État devrait être utilisée dans l'intérêt public et être intégrée en toute transparence dans les comptes publics du gouvernement.

### **Résolution**

Consciente du contexte ci-dessus mentionné et de l'énoncé de position, l'OMPCC s'engage à :

- établir un groupe de travail mondial de l'OMPCC sur la transparence des recettes de l'exploitation des ressources étant donné leur importance en tant que source de recettes, et étant donné les ententes très différentes relatives à la présentation de l'information au public, et aussi la volonté dans de nombreux pays d'investir une partie des recettes provenant d'une ressource non renouvelable afin de procurer des avantages en aval;
- faire en sorte que le groupe de travail encourage la tenue d'études nationales dans d'autres régions et pour des ressources autres que pétrolières afin d'assurer une base d'expériences plus vaste semblable aux efforts entrepris par l'ARPAC;
- faire en sorte que le groupe de travail établisse des liens avec des initiatives connexes, comme l'EITI, le Revenue Watch Institute et Publish What You Pay.